

## DEFINITION

La clause de dédit formation est un engagement que prend le salarié, avant de bénéficier d'une formation payée par l'entreprise, de rester pendant un certain temps au service de l'entreprise, sauf à rembourser les frais de formation.

Le dédit formation ne peut être imposé unilatéralement au salarié. Cette clause doit être inscrite, soit dans le contrat de travail signé à l'embauche, soit ultérieurement dans un avenant.

## CONDITIONS

Cette clause est valable si :

1. Elle résulte d'un acte écrit, signé du salarié, mentionnant l'intitulé et la nature de la formation, son coût, sa durée, les dates de début et de fin.
2. Les dépenses sont réellement supportées par l'entreprise et dépassent l'obligation légale
3. La formation ne fait pas l'objet de financements publics ou ne s'inscrit pas dans le cadre de contrats d'insertion professionnelle.
4. La durée de l'engagement (en général deux ou trois ans) et le montant du remboursement ne sont pas « excessifs » (la clause ne doit pas avoir pour effet de priver le salarié de sa capacité à démissionner).

## REMBOURSEMENT

Le salarié peut se voir exiger le remboursement de la formation suivie, en cas de démission seulement.

Le montant du remboursement doit correspondre au coût réel de la formation (frais de formation, hors frais de salaires).

Ce montant peut être dégressif.

Les sommes reversées par le salarié devront être affectées au financement du plan de formation.



### Exemple d'une clause de dédit-formation

M ... bénéficiera du ... au ... d'une formation (*préciser l'intitulé et la nature*) d'une durée de ... heures.

Cette formation n'est pas comprise dans le plan de formation et les frais correspondants excèdent les obligations légales ou conventionnelles de l'entreprise en matière de formation professionnelle.

En contrepartie de cette formation, M ... s'engage à rester au sein de l'entreprise pendant une durée minimale de ... ans, à compter de ...

En cas de départ à l'initiative de M ..., et ce quel qu'en soit le motif, ou en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, avant l'issue de cette période minimale, M ... s'engage à rembourser les frais de formation supportés par l'entreprise et représentant un montant de ... € (*préciser les modalités de remboursement*).